



Cagoules et burqua, quelle politique le Gouvernement va-t-il mener ?

Déposée le 17 mars 2010 au Parlement fédéral, la motion du Conseiller national Oskar Freysinger " Bas les masques ! " (n°10.3173) demandait à pouvoir exiger de citoyens libres dans un pays libre qu'ils se montrent à visage découvert, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des personnes représentant les autorités publiques ou aux différents guichets publiques.

Lors de la session de septembre dernier, le Conseil national a accepté par 101 voix contre 77 de donner suite à cette motion. Malheureusement, le 5 mars de cette année, le Conseil des Etats l'a rejetée à la majorité, suivant l'avis de sa Commission des institutions politiques (7 voix contre 3) au motif qu'elle portait atteinte à la souveraineté législative des cantons.

A l'heure où l'insécurité grandit dans nos rues, de plus en plus de personnes dissimulent leur visage derrière une cagoule, un masque ou un voile intégral. Cela rend l'identification de ces personnes impossible, un fait particulièrement ennuyeux en cas de violences, de contrôles d'identité, etc.

Reprenant la conclusion du rapporteur de la Commission : " C'est aux cantons et à eux seuls de décider, en fonction de leurs besoins respectifs, s'ils souhaitent ou non introduire sur leur territoire une interdiction de se couvrir le visage ".

Au vu de ce qui précède, nous adressons au Gouvernement les questions suivantes :

- 1) Quel est, ou sera, la politique du Gouvernement concernant le sujet ?**
- 2) Le Gouvernement va-t-il réglementer le port de certains vêtements couvrant le visage dans certains lieux ou à certaines occasions ?**
- 3) Concernant spécifiquement le port de la burqua, le Gouvernement la pense-t-il compatible avec nos bases chrétiennes et y voit-il un atteinte à la liberté de la femme ?**
- 4) Même malgré le peu de cas pour le moment dans notre région, le Gouvernement va-t-il interdire la burqua dans notre canton ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 28 mars 2012

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

